



Propositions de la Commission Ethique-Plagiat, avril 2008

Nous reprenons ici les propositions qui se situent à la fin des six chapitres du rapport «La relation éthique-plagiat dans la réalisation des travaux personnels par les étudiants» est le résultat des analyses de la Commission Ethique-Plagiat mandatée par le Rectorat de l'Université de Genève pour faire le point de la situation et proposer des pistes de décisions pour l'université.

Ce rapport a été réalisé par Michelle Bergadaà, Présidente de la Commission, Piera Dell'Ambrogio, Gilles Falquet, Daisy McAdam, Daniel Peraya et Renato Scariati.

Il peut être téléchargé à l'adresse :

http://responsable.unige.ch/rapportunige/RapportPlagiat_Unige2008.pdf

1/ Technologies, mutation des connaissances et de l'apprentissage: impact sur les métiers d'enseignant et d'étudiant. Nous considérons:

- L'influence des outils et des technologies sur l'ensemble des comportements humains, les activités humaines, les relations sociales qui s'y nouent et les productions qui sont issues de ces activités.
- La modification des modes de production, de validation et de diffusion des connaissances avec l'exacerbation des différences entre les savoirs scientifiques et narratifs sous l'influence des nouvelles technologies, le Web et Internet, et des usages qu'ils induisent chez les enseignants comme chez les étudiants.
- Le développement de pratiques de production de connaissances réseautées, collectives et collaboratives.
- L'éclatement des sphères spécialisées et légitimées à produire information et connaissance.

- La surcharge d'information, la difficulté à distinguer information et connaissance et à identifier une information ou connaissance pertinente, fiable et de qualité en regard avec les exigences du travail académique.
- L'obsolescence des informations et des connaissances et l'immédiateté induite par les possibilités de mise à jour de l'information numérique.
- L'industrialisation et la marchandisation de la formation, processus que le développement technologique a grandement contribué à renforcer.
- Du côté des étudiants, l'opposition entre mode de production non académique (Web 2, blogue, pratiques *digital natives*, etc.) et productions académiques évaluées sur un mode de l'apprentissage individuel.
- Du côté des enseignants, la coexistence de la culture de chercheur d'«avec le Web» et de celle d'enseignant d'«avant le Web».

2/ Les comportements et les compétences des étudiant-es. Nous recommandons:

- De distribuer le présent rapport à tous les professeurs, membres du corps intermédiaire et services d'appui à la pédagogie afin que chacun prenne conscience de la nature et de l'ampleur du phénomène.
- D'admettre que le temps consacré par les étudiants à leurs études tend à diminuer et de définir une position claire à ce sujet tout en vérifiant que, au cours d'un même semestre, les étudiants d'un programme aient un nombre raisonnable de travaux personnels à rendre.
- De renforcer le rôle des assistants comme de véritables intervenants dans l'apprentissage de «méthodes de travail rigoureuses».
- D'introduire une solide formation au développement d'une e-culture et plus particulièrement de «compétences informationnelles», compétences qui incluent l'art de la citation.
- De constituer une banque de cas de plagiat collaborative et transfacultaire, afin que chacun puisse avoir une référence commune.
- D'éditer un petit mémo simple à l'instar de celui sur la sécurité ou les remboursements, à mettre dans toutes les mains lors du passage aux secrétariats des études.

3/ La bibliothèque de demain et l'apprentissage de «compétences informationnelles».

Nous recommandons:

- De mentionner clairement la «compétence informationnelle» dans la stratégie institutionnelle de l'Université de Genève.
- D'élaborer un plan d'action transversal pour intégrer toutes les bibliothèques de l'université dans le processus de formation (comité de pilotage, groupes de travail, etc.).
- De définir une politique institutionnelle comprenant des standards de base pour assurer l'équité de formation pour tous les étudiants en la matière.
- D'intégrer dans le cursus académique cette formation aux «compétences informationnelles» et de la valoriser en termes de crédits ECTS.
- De former tous les bibliothécaires-formateurs de l'université aux moyens de répondre à la formation aux «compétences informationnelles».
- D'élaborer une enquête sur les «connaissances informationnelles» des étudiants du 1^{er} cycle afin de mesurer l'impact des formations à la maîtrise de l'information et être en mesure de faire évoluer la pratique.
- De prendre une part active aux réseaux internationaux afin de contribuer à la connaissance du plus grand nombre en matière de «compétence informationnelle».

4/ La formation à la «compétence informationnelle». Nous recommandons:

- D'introduire un séminaire de formation aux «compétences informationnelles» actuelles dans le cursus universitaire.
- D'impliquer le programme coordonné de **Formation** à la recherche documentaire et à l'utilisation de l'information scientifique (FORMDOC) dans cette action, les bibliothécaires étant le relais transversal de ces nouvelles «compétences informationnelles».
- D'adapter le didacticiel CALIS (*Computer-Assisted Learning for Information Searching*) aux besoins de chaque faculté en cours d'année 2008-2009, en vue de rendre son utilisation générale à la rentrée 2009-2010.
- De prévoir en début de seconde année pour les «bachelors», en début de «master» pour les étudiants qui viendraient d'autres universités, un séminaire de deux jours de formation aux «compétences informationnelles» et d'introduction à la méthodologie de la communication.
- De s'assurer, en matière de sensibilisation au plagiat, que les enseignants et les assistants renforceront les messages véhiculés lors des séminaires CALIS.

- De communiquer entre facultés au cours de la mise en œuvre du projet CALIS, afin d'adapter le didacticiel aux évolutions des comportements d'apprentissage et des nouveaux besoins en matière de «compétences informationnelles».

5/ Valeurs, normes et règles. Nous recommandons:

- De rappeler nos valeurs de création et de diffusion des connaissances afin d'affirmer l'égalité des chances et le mérite individuel.
- De renforcer la croyance en la norme d'évaluation des connaissances acquises, en insistant sur un traitement d'équité, et non sur l'obéissance à une simple règle.
- De vérifier que les règles définies et qui servent de prescription sont bien en phase avec nos valeurs et nos normes actuelles, et non pas un héritage d'anciens règlements plus ou moins remodelés pour s'adapter aux pratiques.
- De constituer un pôle de recherches multidisciplinaires avec des chercheurs de différentes facultés intéressés à comprendre l'évolution des concepts de valeurs, de normes, de coutumes, d'éthique.
- De qualifier la faute et de savoir distinguer la copie de la triche, du plagiat et de la fraude afin de pouvoir évaluer avec équité la faute et de savoir la sanctionner justement.
- De susciter une communication accrue entre les enseignants de l'université à propos de leurs «best practices».
- De rendre systématiques les déclarations signées par les étudiants certifiant le caractère original des documents réalisés et attestant du respect des règles concernant les citations d'autrui.
- De produire un document didactique qui explique clairement la nature des fautes sanctionnées, les procédures et les sanctions pouvant être émises.
- De préciser dans ce document la qualification de la faute, en donnant des indications pour en évaluer la gravité selon, d'une part la quantité de matériel mis en cause et selon, d'autre part, son évaluation subjective du fait que l'étudiant-e ait été ou non de «bonne foi».
- De travailler, au niveau du Rectorat, avec d'autres universités suisses et européennes en vue de l'élaboration d'un label commun garantissant l'existence de mesures de détection des fraudes, à faire approuver par le Comité de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe.

6/ Outils de détection de similitudes et leur intégration à l'université. Nous recommandons:

- De procéder à l'évaluation et à l'achat d'un (ou deux) logiciel(s) de détection.
- Cette tâche devrait être confiée à un groupe composé de futurs utilisateurs (essentiellement les bibliothèques, mais aussi des enseignants), de spécialistes des interactions humain-machine (pour mettre sur pied les tests d'utilisabilité du logiciel) et de spécialistes de la Division informatique de l'université (pour les questions techniques).
- De mettre sur pied, dans au moins une faculté, un processus complet de détection et de traitement du plagiat et de le tester pendant une période d'un à deux semestres.
- De créer et publier un modèle de système d'information pour le traitement du plagiat à l'université (acteurs, données, processus, interfaces, droits d'accès, etc.).
- Afin d'assurer l'intégration dans le système d'information de l'université, tout futur groupe d'étude s'intéressant aux aspects informatiques de la problématique éthique-plagiat devrait comprendre un représentant de la Division informatique de l'université, si possible une personne proche du e-learning.

* * *